



2 - A titre indicatif et sans aucune obligation, les ouvrages souterrains qui seraient à réaliser sont indiqués sur le plan en zone hachurée au-dessus et de 1,25 m sous le sol. Toutefois, les propriétaires de constructions et de opérations d'équipement doivent se renseigner auprès des services compétents de la commune pour connaître la situation exacte des ouvrages souterrains existants. Les ouvrages souterrains existants sont indiqués sur le plan en zone hachurée au-dessous et de 1,25 m sous le sol. Les ouvrages souterrains existants sont indiqués sur le plan en zone hachurée au-dessous et de 1,25 m sous le sol. Les ouvrages souterrains existants sont indiqués sur le plan en zone hachurée au-dessous et de 1,25 m sous le sol.

Rue Chambrelent
Parcelle(s): BE 0087
GDO: CHAMBRELENT 332140044

MAIRIE DE LACANAU
Date et signature (N° et approbation):
22 NOV. 2022
N° 033 213 302 144 2022
M22-DIG112022-20AA-DE



05/10/2022
10-20-03

Département :
GIRONDE

Commune :
LACANAU

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

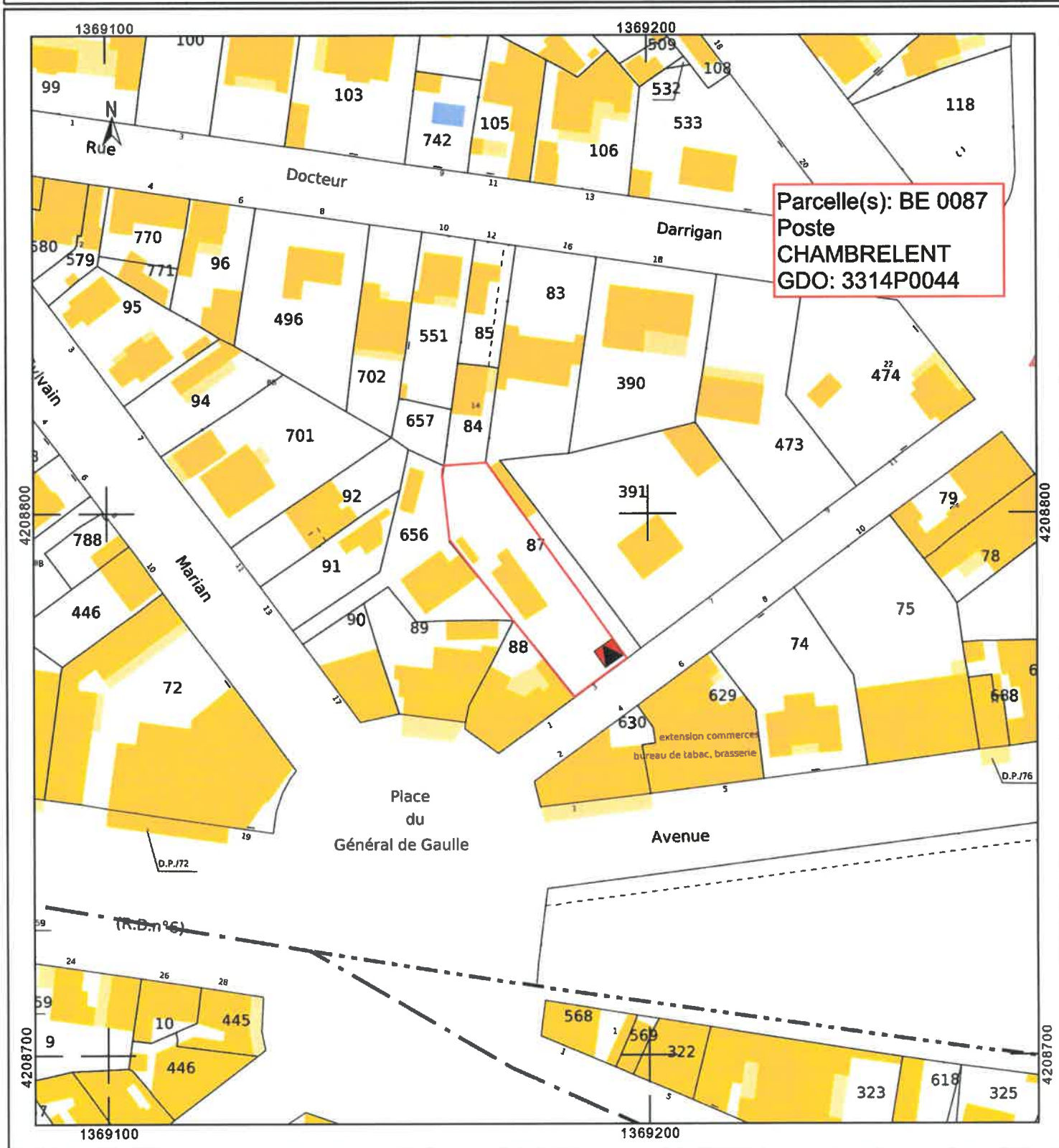
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion
Cadastrale Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Date et signature

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Remarque : Au titre de ce plan, il est entendu qu'Énergie ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 54-1 et R. 54-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le schéma. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gras, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)
1 - Les branchements existants avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2 - A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages antérieurs ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de sécurité et des opérations éventuelles de déplacement ou de renforcement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage concerné, selon ces règles.
3 - Les ouvrages peuvent se trouver à une profondeur inférieure au niveau de la rampe de vers des affluents (coulées, poteaux, ...).
Tous droits réservés - reproduction interdite

Poste
CHAMBRELENT
GDO: 33214P004

33010424.214

Date et signature (lu et approuvé):

